

C.D.M.T. Postes

B.P. 537

Maison des Syndicats
97206 Fort de France Cedex

Tél : 06.96.00.16.16

Fax : 0811 38 48 93

cdmt-postes@hotmail.com



M. Edmond CADET-MARTHE
Responsable Juridique

Monsieur,

Dans votre courrier en date du 12 Mars 2008 **que je reçois le 08 Août 2008**, vous me demandez de vous transmettre le récépissé de dépôt des statuts auprès de la Mairie de Fort de France.

Conformément à l'article L. 411 – 3 du Code du Travail que la C.D.M.T. Postes respecte, vous trouverez joint le récépissé demandé.

Permettez moi d'ajouter que **la CDMT Postes est affiliée à la Centrale C.D.M.T. de Martinique reconnue 2^{ème} Organisation Syndicale du Département auprès des plus hautes autorités locales.**

Reconnaissez-vous à **la C.D.M.T. Postes** l'exercice du droit Syndical au titre de l'article L 412-1 ; L 412-2 et suivant du Code du Travail ?

Interdisez-vous à **la C.D.M.T. Postes** l'exercice du Droit Syndical à la Poste de Martinique ; alors que le Décret N°82-447 du 28 Mai 1982 le lui permet ?

Recevez Monsieur le Responsable Juridique, mes syndicales salutations.

Fort de France, le 12 Août 2008,

Le Secrétaire Général,

M. Hervé PINTO